

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2008

CONTRATS DE PARTENARIAT - (n° 779)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 8

présenté par
M. Goasguen, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE PREMIER

Après les mots :

« l'article 11, les mots : « ouvrages et équipements » sont remplacés par les mots :
« ouvrages, équipements ou biens immatériels » »,

supprimer la fin de l'alinéa 11 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'une disposition redondante avec celles de l'article 9 du projet de loi.